

Obligations du propriétaire

Alimentation

Le propriétaire d'un animal de compagnie doit mettre à sa disposition :

- de la nourriture équilibrée et en quantité suffisante pour le maintenir en bonne santé,
- de l'eau fraîche renouvelée et protégée du gel dans un récipient maintenu propre.

Soins

En cas de blessure ou de maladie de son animal, le propriétaire doit lui assurer les soins nécessaires à son rétablissement.

Abri

Un animal de compagnie ne doit pas être enfermé dans un local :

- sans aération,
- sans lumière,
- insuffisamment chauffé ou surchauffé,
- et dans des conditions incompatibles avec ses nécessités physiologiques.

Attache

Un animal tenu attaché (chien de garde notamment) doit porter un collier et une chaîne proportionnés à sa taille et à sa force (la chaîne d'attache ne pouvant faire office de collier),

- qui ne soit pas trop lourd,
- et qui n'entrave pas ses mouvements.

La chaîne doit :

- coulisser sur un câble horizontal ou être fixée selon un dispositif empêchant l'enroulement ou l'immobilisation de l'animal,
- être d'une longueur minimale de 2,5 mètres pour une chaîne coulissante ou de 3 mètres pour les chaînes insérées à tout autre dispositif d'attache.

Attention :

le collier de force ou étrangleur est interdit.

Transport

Aucun animal ne doit être enfermé dans un coffre de voiture ne disposant pas d'un système d'aération.

Si l'animal reste dans un véhicule à l'arrêt :

- toute disposition doit être prise pour que l'animal ait assez d'air,
- le véhicule doit être stationné à l'ombre.

Personne à contacter

En cas de maltraitance, obtenez le plus de preuves possible et il faut contacter :

- les autorités (gendarmerie, commissariat de police, services de la préfecture...),
- les services vétérinaires de la direction départementales de protection des populations,
- une association de protection animale.

La Fondation Brigitte Bardot <http://www.fondationbrigittebardot.fr/agir/nous-alerter>

L'Association Stephane Lamart <http://www.associationstephanelamart.com/contact/>

La Fondation Assistance aux Animaux <http://www.fondationassistanceauxanimaux.org/contact/>

30 Millions d'Amis <https://www.30millionsdamis.fr/contact/>